CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 28 JUILLET 2026

Date de convocation :
22 juillet 2026

Date de publication :
30 septembre 2026

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Jeanne d'Arc, Avenue de la Cathédrale, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

étaient présents :
Madame Chloé ALIBERT, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Laëtitia PRADINES, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Madame Sylviane BENOIST, Madame Nadège NICOUX RIVOLLIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jean-Luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Elodie CLOS, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Monique LAGER, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Pierre GIBERT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Colette CHEVALIER, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Arthur PALMIERI, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Gérard SPECEL, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Josiane VARENNE

Ont donné procuration :
Monsieur Paul BARD à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Corinne BRINGER à Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Madame Pascale DONNAT à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Karen JOUVHOMME à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER à Monsieur Franck MARTEL, Madame Isabelle SEON à Madame Martine GRENIER, Madame Pauline SIMON à Monsieur Philippe JOUJON

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Benoit DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Eric VALOUR, Madame Isabelle VERDUN présente à partir de la question n°4, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Valérie BELLUT

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

La séance a été levée à : 19 H 20
Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Jean-Paul BRINGER déclare la séance ouverte.

N° 1 SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DÉSIGNATION

Monsieur BRINGER : Je voulais déjà vous remercier pour votre présence. C'est vrai qu'en cette période estivale, on n'avait pas prévu de faire un conseil communautaire. Mais vous savez qu'il y a parfois des obligations pour avancer sur certains sujets, on se devait de le faire, et je vous remercie de votre présence. Je veux aussi avoir un petit mot pour les élus et les services qui ont été fortement impactés ce week-end avec les inondations. Je sais qu'ils se sont beaucoup investis. Certains sont là ce soir, ils auraient peut-être préféré se reposer. On voit encore une fois de plus que le service public était présent. Et quand je dis « service public », il y a aussi le service des pompiers qui a fait un très gros travail. Vous savez que les pompiers, on peut parler des inondations, mais on peut aussi parler – j'en parlais avec Olivier tout à l'heure et avec Jean-Claude – des incendies qu'il y a sur notre territoire. Les pompiers aussi ont encore été très performants. Un grand à eux. Et puis, ne pas oublier la solidarité humaine qu'il y a à chaque fois qu'il y a une problématique sur le territoire. Donc, merci à tous.
Je voudrais aussi que l'on fasse une minute de silence par rapport au décès de Jean-François GALLIEN, qui nous a quittés il y a quelques jours. Il avait été élu en mars et on savait qu'il était malade depuis quelques mois. Malheureusement, ça a été plus rapide. On espérait qu'il soit encore parmi nous, même aujourd'hui. Donc, ce que je vous propose, c'est qu'on fasse une minute de silence. Je vous remercie.
Un petit mot quand même sur Jean-François, parce que certains élus le connaissaient très bien. C'est quelqu'un qui était discret, mais qui était toujours présent dans les commissions. Dès qu'on lui demandait quelque chose, il était très investi. Et il doit y avoir un manque au niveau de sa commune. Il y a eu des élections il y a quelques jours. Donc, c'est Monsieur BÉRARD, d'après les informations que j'ai eues, qui l'a remplacé. Il ne pouvait pas être là ce soir, mais il doit être présenté aussi, me semble-t-il, par Madame NICOUX RIVOLLIER Merci pour votre présence.
On propose que ce soit Valérie BELLUT qui soit secrétaire de séance ce soir. Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2026

Monsieur BRINGER : Je ne sais pas s'il y a des questions et des remarques par rapport à ce compte rendu. Je ne vois pas de main qui se lève. Je vous propose qu'on passe à la délibération suivante.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUILLET 2026

Monsieur BRINGER : Vous avez un nombre des décisions que vous avez dû lire. Je ne sais pas s'il y a des remarques par rapport à ces prises de décisions. S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION.

N° 4 DOSSIER LOU LEGUMES - APPROBATION DU 2ÈME PROTOCOLE DE CONCILIATION

Monsieur BRINGER : Ce que je veux dire en amont de la présentation que l'on va réaliser, c'est qu'aujourd'hui, il y a une conciliation qui était en cours depuis plusieurs mois, depuis septembre, octobre l'année dernière. Sur le début de cette conciliation, c'était un petit peu compliqué avec la personne qui avait en charge cette conciliation. Et puis à partir de décembre, la conciliatrice, Madame Bourboulou a pris ce dossier en main et a beaucoup travaillé et fait en sorte, comme on le souhaitait en septembre de l'année dernière, qu'il y ait un investisseur ou des investisseurs qui viennent pour la solidité de cette entreprise. Parce que précédemment, je vous rappelle qu'il y avait une dette en cours sur nos loyers qui n'était pas payée, une dette d'un million trois cent dix mille euros. On avait convenu d'une première conciliation en septembre avec un échéancier, mais Roland reviendra dessus sur la période d'échéancier des loyers. Et on était revenus sur un paiement de loyer à 30 % avec un échéancier, ce qu'ils ont tenu jusqu'à aujourd'hui. Mais on savait qu'ils avaient besoin aussi d'investisseurs. Une conciliation, qu'est-ce que c'est ? Une conciliation, c'est un processus qui est encadré juridiquement afin de négocier la dette de l'entreprise et surtout avant le processus de redressement judiciaire, ce qui aurait été dramatique pour nous. Sur ces derniers mois, il y a eu un très gros travail. Quand je dis « très gros travail », vous ne pouvez pas imaginer ce qu'ont fait les services, toutes les semaines, par rapport à des visioconférences avec les investisseurs, avec la médiatrice. Je tiens à les remercier parce qu'aujourd'hui, on a un protocole que l'on doit valider et en fonction de la décision qui sera prise, ça permettra à l'entreprise de perdurer. Donc merci à Marie-Hélène DUBOIS, merci à Patricia, merci à Didier, à l'ensemble des services qui ont énormément travaillé. Ça n'a pas été simple. Sincèrement, ça a été compliqué parce que quand on est dans une conciliation, il faut que chacun fasse des pas en avant. Nous, des pas, on en avait suffisamment faits. Et à un moment, il a fallu dire stop. Mais les investisseurs ont souhaité vraiment nous présenter, avec la conciliatrice, ce protocole. Je trouve que c'est une bonne nouvelle parce que c'est ce que l'on attendait, d'avoir un investisseur. Et puis aussi, ce que l'on souhaitait parce qu'on percevait qu'il y avait des failles dans leur fonctionnement, c'est que l'investisseur arrive avec une nouvelle gouvernance et avec un nouveau directeur, c'est important. Mais avant d'échanger, ce que je propose, c'est que Roland vous présente certains chiffres qui sont intéressants à partager.

Monsieur LONJON : Merci, Président. Je vais m'appuyer sur quelques diapositives et je présenterai cet exposé en faisant un bref historique. On reprendra le crédit-bail initial, le point de départ, le résultat de la première conciliation, ensuite, les objectifs de la deuxième conciliation, une présentation du groupe investisseur, et enfin, une synthèse qui reprendra le résumé des principales dispositions du protocole qu'on vous soumet ce soir. Voici un bref historique (diapositive 3). En ce qui concerne Chaspuzac, le troisième site du groupe a été ouvert en 2022. Globalement, les chiffres à retenir, c'est que le groupe, sur son ensemble, emploie 300 salariés. Sur Chaspuzac, il y a deux périodes : une période basse et une période haute, c'est en fonction de leur activité, de leur production. Sur la période basse, en temps normal, à Chaspuzac, il y a 110 emplois. Et en période haute, 150. À ce jour, il y a actuellement sur le site de Chaspuzac, 137 salariés et 25 intérimaires. Ce qui fait 162. Si on ajoute à cela les emplois induits en termes de déplacement, transport, logement, restauration, on peut en ajouter une soixantaine. Donc ; il y a un enjeu assez important en termes d'emplois.
Un rappel sur le crédit-bail initial en page 5. C'est une opération qui se monte à un peu plus de 12 millions d'euros. Pour financer cette opération, je rappelle qu'on a un crédit-bail, c'est-à-dire qu'on est propriétaire tant que le locataire n'a pas levé l'option d'achat. On a emprunté pour construire ce bâtiment, vous voyez un peu plus de 10 millions. En commission des finances, la question a été posée de savoir quels étaient les montants des emprunts et les taux. C'était effectivement une bonne question. Sur les 10 057 000 empruntés, on a emprunté 5 millions à 0,81 %. C'était un taux très intéressant en 2022 sur 20 ans. 5.150.000 à 0,99 % sur 20 ans. Vous voyez qu'on est quand même loin des taux qu'on connaît aujourd'hui. Et puis le restant, un peu plus de 418 000 à 2,90 % sur 20 ans. Mais c'est un montant qui est résiduel par rapport au reste des emprunts. Donc 12 millions c'est ce que nous avons emprunté. Ce qui fait un peu plus de 14 millions TTC. Si on en vient aux difficultés financières du groupe, c'est la page 6. Effectivement, ce groupe a subi d'importantes pertes liées à la conjoncture, liées à plusieurs sujets, peut-être des questions de gouvernance, de gestion. On peut tout imaginer. Toujours est-il qu'ils ont eu des difficultés qui ont conduit le tribunal des activités économiques à désigner un mandataire. Et ça a conduit à une première procédure de conciliation sur laquelle je ne vais pas m'étendre tout simplement parce qu'elle n'a jamais été respectée. Donc ce n'est pas la peine de le regarder. Simplement, on avait accepté d'allonger le crédit-bail, de diminuer un peu les loyers,

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

mais bon, j'allais dire que c'est pour l'histoire, puisque de toute façon, ça n'a pas été respecté. Ensuite, il y a eu un mandat ad hoc, puis une deuxième procédure de conciliation qui est en page 7. Et cette deuxième procédure de conciliation avait deux objectifs. Le premier, c'était la renégociation de la dette du groupe. Et puis surtout, la recherche de nouveaux investisseurs. Donc, ce nouvel investisseur, et c'est ce qui est important, au départ, il y avait un cabinet spécialisé qui a été pris par le groupe en accord avec la conciliatrice pour rechercher des investisseurs. Alors, je ne cache pas que le cabinet, on va dire le chasseur de repreneurs, avait une liste assez importante de potentiels repreneurs. Il a fait un très gros travail de tri, et cela a abouti à retenir quatre investisseurs qui se sont intéressés à la reprise de ce groupe.
Finalement, il y en a un qui est resté, c'est le groupe Fernhill Capital, qu'on vous présente dans les pages suivantes, je vous invite à aller à la page 10. C'est un groupe très important. Donc là, vous avez les deux premiers dirigeants, mais si on vient à la page d'après, vous allez voir la présentation de toutes ces personnes, ces personnalités qui composent ce groupe. On voit quand même que ce sont des personnalités du monde économique, de la finance, de la restructuration. On a les membres du conseil de surveillance du groupe Dassault, PDG de Onepoint... Vous voyez que ce sont des pointures dans ce monde-là. Ils se sont intéressés au groupe, et en page 12, on va s'apercevoir, sur la partie gauche que c'est un groupe qui intervient, non pas quand une entreprise est en dépôt de bilan, ou est pas loin du dépôt de bilan, mais c'est quand une entreprise a quand même un marché qui est porteur, mais qui a des difficultés, soit parce qu'il y a des problèmes opérationnels, ou une direction qui est fragile, ou des processus qui sont inadaptés. Donc, c'est un groupe qui s'intéresse à des situations importantes, mais pas désespérées. C'est ce qu'il faut retenir. Donc, ce n'est pas un chasseur d'entreprises en difficulté. Au contraire, c'est quelqu'un qui investit pour aider une entreprise qui a des difficultés organisationnelles à s'en sortir sur un marché qu'elle considère comme porteur.
Sur la restructuration et la gouvernance du groupe, je vous invite à la page 17, sur une nouvelle organisation. Parce que ce qui est important aussi, on a un investisseur, mais cet investisseur prend en compte ce qui s'est passé et vous savez bien que les mêmes causes produisent les mêmes effets, donc si on ne change pas les causes, on aura toujours les mêmes effets. Donc, il était question pour le groupe de revoir toute la restructuration du groupe, revoir sa gouvernance, revoir aussi sa façon d'être opérationnel, d'être dirigé. Et là, on voit deux gros morceaux. Sur le côté droit, la partie Fineclore, c'est la partie production. Et de l'autre côté, avec les deux parties jaunes, la partie immobilière. Ce groupe scinde bien les deux parties : la production d'un côté, l'immobilier de l'autre. Sur la partie immobilière, dans la mesure où il y a deux agglomérations qui sont aujourd'hui propriétaires des bâtiments de production, avec un crédit-bail, donc ce sont Fougères Agglomération et notre agglomération, il distingue bien les deux sites en créant deux sociétés immobilières, Immolou Sud, pour nous, Légupuy, et Immolou Nord, pour Fougères. Donc, il y a bien une séparation de tout l'ensemble. Ce qui va se passer, c'est que le crédit-bail aujourd'hui de l'agglomération est signé avec Fineclore, et c'est cette nouvelle société Immolou Sud qui va se substituer au premier contractant.
Sur la page 18, qu'est-ce que va apporter le groupe à Fernhill à Lou Légumes ? Il va apporter en capital 5 millions d'euros, sous deux formes : une souscription en actions qui sont émises par la société Fineclore (c'est peut-être un peu technique), et puis une souscription des obligations convertibles. En gros, ils mettent de l'argent dans le groupe. Alors, ils ne vont pas nous rembourser une partie des dettes, que ce soit clair. On en verra tout à l'heure pour les dettes. Non, c'est simplement, ils mettent de l'argent pour aider l'entreprise à se restructurer et à se développer, parce qu'ils comptent bien sur un développement. Donc, 5 millions d'euros qui arrivent. Et là, on arrive à l'objet du deuxième protocole, au terme des discussions qui ont été, le président l'a dit, longues, dures par moments. Il y a eu des moments où l'on avait envie de tout envoyer promener. Cela ne s'est pas fait. Heureusement, le groupe Fernhill est devenu un petit peu raisonnable. Et aujourd'hui, on est en mesure de proposer un deuxième protocole qui va s'afficher en page 20 et qui prévoit... On a un crédit-bail qui devait se terminer en 2029. On prévoit de le prolonger jusqu'en 2037. En tout, par rapport au crédit-bail initial, on prolonge de 33 mois. Pourquoi on prolonge ? Parce que ça permet d'étaler le loyer qu'ils ne payent pas aujourd'hui sur les années futures. En gros, ils vont nous payer, et ils nous payent déjà, ils nous payent 30 % de leur loyer et ça, jusqu'à fin 2026. Ensuite, à partir de 2027, ils s'engagent à nous payer 50 % du loyer. En 2028, 65 %. Et à partir de 2029 et jusqu'au terme du crédit-bail, 100 % du loyer. Ça, c'est l'engagement. Après, c'est important aussi l'histoire de la caution, parce qu'on avait dans le crédit-bail une caution de Fineclore. En fait, c'était une caution qui ne servait à rien parce qu'il n'était pas solvable. Donc aujourd'hui, c'est important, on a une substitution de cette caution de Fineclore par un nantissement de premier rang de compte-titres. Ça, c'est très important, parce qu'on sait qu'aujourd'hui, on a une caution qui peut être fiable. Ensuite, et c'est un point important aussi, c'est la création d'une unité de traitement des effluents par la société. Vous savez qu'aujourd'hui, il n'y a pas de station de traitement sur le site de Lou Légumes et donc, il y a une navette qui se fait régulièrement. Il y a des

camions qui descendent à Chadrac pour traiter les effluents de Lou Légumes donc il y a la nécessité de créer une unité de traitement. Cette unité de traitement se ferait sur une parcelle qui appartient à l'agglomération, qu'on mettra à disposition. Lou Légumes créera son unité de traitement. Et nous, pour accompagner cette création, qui est quand même fondamentale et vitale sur le site, on participerait financièrement à hauteur de 249 000 euros, au titre de l'accompagnement sur la création de cette unité de traitement. Voilà ce qu'on peut dire.
Je voulais vous dire aussi, c'est une question qui a été posée en commission des financières et qui était légitime, à savoir, qu'est-ce qu'on a perdu aujourd'hui ? Aujourd'hui, on n'a rien perdu. Parce que, déjà, ils ne sont pas en dépôt de bilan. Et surtout, ce qu'on fait, c'est qu'on n'abandonne pas nos créances. On les réorganise, on les rééchelonne. Donc, on ne perd rien aujourd'hui. Alors, c'est vrai que, si Lou Légumes avait payé correctement, régulièrement ses loyers, aujourd'hui, on aurait 1,3 million d'euros de plus dans nos caisses. Mais ils ne sont pas perdus. J'insiste là-dessus. Donc, l'idée, c'est que ces 1,3 million soient répartis après, sur les années futures, jusqu'au terme du crédit-bail.

Madame POURRAT : Le nantissement sur les actions, c'est les actions du groupe ou pas ? Si le groupe se casse la figure, les actions ne vaudront plus rien, ce n'est pas ça ? Est-ce que c'est une diversification des actions ?

Monsieur LONJON : C'est sur les obligations.

Madame POURRAT : Non, les OPCVM, ce sont les obligations. Mais les actions, est-ce que c'est un portefeuille d'actions en dehors du groupe ?

Monsieur LONJON : Il n'y a rien sur les actions. Ce n'est pas sur les actions.

Madame POURRAT : C'est ce que tu as dit : un nantissement sur les actions

Monsieur LONJON : Oui, sur le compte-titres.

Madame POURRAT : Justement, il faut peut-être savoir ce qu'il y a dans ce compte-titres aussi. C'est ça, le problème.

Monsieur BRINGER : Ce qui est important, Maryse, c'est vrai qu'on va rentrer dans la technique... Déjà, je remercie Roland, parce qu'il a été synthétique, mais clair aussi. Après, c'est vrai qu'on rentre dans des domaines financiers très importants. Moi, ce que je regarde, et ce qu'il faut que tout le monde comprenne, c'est qu'ils viennent avec 5 millions d'euros. Ils mettent 1,5 million sur les titres, comme on disait, et les 3,5 millions sur la partie d'exploitation. Ce qui est important, c'est qui est un investisseur qui arrive, parce que ce qui aurait été dramatique, aujourd'hui, c'est qu'il n'y ait pas d'investisseur. Et l'ex-entreprise, parce qu'on peut dire aujourd'hui, si on le valide, et que les autres le valident (et je reviendrai sur Fougères Agglomération) c'est que ça serait terminé. Ils arrivent avec 5 millions d'euros pour donner un coût positif pour que ça redémarre. Après, fonds de titre ou actions, je ne sais pas, mais c'est leur problème. Nous, notre problème c'est que demain, on retrouve un remboursement de la dette. Ce que je regarde, c'est qu'on ait demain un remboursement de la dette, qu'on l'ait progressivement par rapport au loyer, qu'on l'ait, avec ce report, à 2037, et on suit depuis quelques mois, que l'on arrive à sortir quelque chose de positif, et surtout aussi garder la partie économie. Un point que vous n'avez pas échangé, puisque Roland est resté sur les chiffres, c'est de dire qu'on était aussi en relation permanente avec Fougères Agglomération, qui était dans la même situation que nous, et je veux dire qu'il y a eu une certaine solidarité entre les deux communautés d'agglomération. Moi, j'ai eu à plusieurs reprises la présidente, comme moi, à un moment, elle a dit stop, elle a dit ça s'arrête. Mais ils ont aussi une problématique d'effluents et un investissement à réaliser aussi sur Fougères Agglomération, de la même façon que nous avons cet investissement à réaliser. Quand je dis « investissement », c'est-à-dire amener par un fonds-concours au démarrage à 50 %, et ensuite, une fois que les travaux seront réalisés, 50 % autres. Ce que l'on peut dire aussi, c'est que moi, je crois beaucoup à cette nouvelle gouvernance. C'était important. Quelque part, on l'a ressenti avec les services, on voit qu'il y a une volonté. Déjà, ils se sont séparés d'une des trois personnes, et derrière, il y a une volonté de reprendre les choses en main. J'en ai discuté avec certains d'entre vous ces derniers jours. On sent vraiment qu'il y a une volonté d'amener une nouvelle gouvernance, un nouveau fonctionnement, une bonne exploitation, sachant que le site de Chaspuzac, c'est le site qui est le plus producteur, qui a les meilleurs résultats. La question avait été posée il y a quelques mois, c'est vrai qu'on avait demandé, ça avait été demandé par le bureau d'ailleurs, si on pouvait dissocier, ou qu'il y ait

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

une sécabilité entre les différents sites. Ce n'était pas possible. Mais derrière aussi, ce que l'on me répond, c'est qu'il y a un potentiel important d'évolution en termes de production. C'est ce que le groupe Fernhill a dû voir, c'est qu'il y avait du potentiel économique important et que derrière, ils allaient pouvoir rembourser les dettes et surtout payer les loyers.

Monsieur FILERE : Je voudrais exprimer mon profond mécontentement par rapport à l'article qui est paru dans la presse ce matin, qui reprend tout ce que l'on vient de dire. Alors j'aimerais bien savoir qui est-ce qui a fuité, qui est-ce qui a donné les infos à *L'Éveil*. Ça, c'est la première chose. Je pense que pour nous, c'est de l'indécence parce qu'on est là aujourd'hui pour prendre une décision, mais elle est déjà prise sur le journal, à notre place, avant qu'on se soit exprimés. Et ça, je ne l'accepte pas. Donc personnellement, je m'abstiendrai.

Monsieur BRINGER : Oui j'ai été surpris ce matin de voir cet article. En plus, connaissant bien le dossier, les chiffres qui sont énoncés ne sont pas tout à fait les bons chiffres. Donc voilà, ça a été repris. Il a été dit que c'était un élu qui avait communiqué. Peu importe cet élu, c'est pour ça que, Michel, il faut que tu réfléchisses aussi par rapport à ton vote. Bon, il y a une personne qui aurait dit, qui aurait transmis, peu importe. Moi, ça ne me dérange pas. Il faut absolument que nous, on prenne cette décision, qu'on valide ce protocole. Parce que si, demain, on ne valide pas ce protocole, il y a une liquidation. On rentre sur une grosse problématique et quand on parle de coûts, et moi, je regarde l'intérêt aussi de l'argent public que l'on a mis, nous, pour de l'économie et de l'économie qui fonctionne aujourd'hui. Alors certes, vous pouvez me dire : « mais Jean-Paul, il y a une dette derrière. » Oui, mais moi, je suis confiant. Je suis confiant par rapport à ce nouveau groupe, par rapport à cette gouvernance et à ce changement qu'il va y avoir et que l'on espère tous. Et qu'il faut que l'on valide. Voilà, si je peux me permettre, Michel, c'est pour ça que, moi aussi, j'étais en colère ce matin quand j'ai lu à 6h30 *L'Éveil*. J'ai dit, ce n'est pas possible. Bon, peu importe. C'est totalement anormal. Vous voyez, c'est la presse qui travaille comme ça. Peu importe. Travaillons, nous. Tu sais, le travail qui a été fait, je le redis sincèrement, le travail qui a été fait, mais par le groupe Fernhill, parce qu'ils se sont battus aussi, le groupe Fernhill, pour pouvoir être présents aujourd'hui, pour présenter un protocole. C'est-à-dire que s'ils n'avaient pas travaillé depuis le mois de décembre, ou s'ils avaient perçu que ça n'était pas viable, pour moi, des groupes financiers comme celui-là, ils n'auraient pas été jusqu'au bout. Ils auraient dû nous présenter ce protocole en juin pour le conseil de juin. Cela n'a pas pu être fait, parce que, vous savez, quand il y a des médiations, quand il y a des échanges, voilà... Donc, le travail qui a été fait avec nos services, et quand je dis nos services, c'était aussi Fougères Agglomération, les banques, elles suivent. À aucun moment, la banque s'est posé la question, toujours est-il, ils ont toujours, eux, foncé, nous, on s'est interrogés. On s'est interrogés, je vous aurais peut-être proposé, s'il y avait des éléments différents, un autre positionnement. Aujourd'hui, avec ce qu'ils nous proposent, on se doit de le valider.

Monsieur FILERE : Est-ce que le directeur du Puy va rester ?

Monsieur BRINGER : Ce qui nous a été dit par le groupe Fernhill, et après, c'est de l'ingérence dans le cadre de la direction, c'est qu'ils ont annoncé qu'il y aurait un nouveau DAF, un DAF général. Après, est-ce qu'il va garder de l'encadrement sur place ? Est-ce qu'il va changer l'encadrement ? Je ne sais pas. Mais toujours est-il, ils ont cette volonté, mais forte. C'est-à-dire que, déjà, au niveau de la famille Chapuzet, ils voulaient se séparer d'une personne, qui est le beau-frère de Monsieur Chapuzet, Donc, ils se sont séparés de lui. Et puis, derrière aussi, c'est de mettre un nouveau directeur. On sent une volonté vraiment forte d'aboutir et une volonté de réussir, surtout.

Monsieur FILERE : Ma question n'est pas anodine, parce que j'ai d'autres éléments, mais je ne peux pas en parler.

Monsieur BRINGER : Comme l'a présenté Roland, il y a la partie immobilière, il y a la partie exploitation, et derrière, quand tu as des investisseurs qui arrivent, ils veulent des résultats derrière. Et si ça ne fonctionne pas, je ne serais pas surpris, surtout à ce niveau-là, qu'il y ait des évolutions ou des changements.

Monsieur JOHANNY : Bonsoir à toutes et à tous. D'abord, en préalable, je veux dire qu'hier, en commission, nous avons abordé le sujet. J'ai pu poser toutes les questions que j'ai voulues. Ce n'est pas simplement pour faire une petite parole de courtoisie, si je dis ça. C'est que, y compris sur ce dossier, depuis 2022, ce n'était pas la règle. C'est-à-dire que des choses se faisaient, et puis on

découvrait des choses qui avaient été faites un petit peu sans discussion. Et là, je voudrais saluer la volonté d'échanger sur un rapport important. J'ai bien conscience de la difficulté qui s'offre à nous aujourd'hui, qui est face à nous, dans tout ce que je vais dire par la suite, qui sera peut-être un peu moins agréable, je ne remets absolument pas en cause le travail des services évidemment, ni votre travail dans cette conciliation qui, j'entends, est extrêmement difficile. Mais, première frustration, quand même, dans le dossier, c'est de se rendre compte que pour la troisième fois, en 2022, lors de l'installation, lors de la première conciliation et donc ce soir, on nous met le couteau sous la gorge en nous disant c'est ça ou rien. À l'installation, je me rappelle un petit peu comment ça a été fait, à grands coups médiatiques, là aussi, d'annonces. Bref, on nous a expliqué que si on ne signait pas, si on ne validait pas, l'entreprise partirait ailleurs, et que ça allait être un gros gâchis pour l'agglomération. Il aurait peut-être fallu prendre un petit peu de recul, à la fois sur le groupe, sa structuration, mais bon, c'est le passé, comme on dit, et maintenant, on a ça qui est face à nous. Hier soir, j'ai posé un certain nombre de questions, vous avez répondu avec les données que vous avez. Effectivement, moi, j'étais assez surpris sur plusieurs points. Donc, le premier point, c'est sur le fait qu'on fusionne (mais vous venez d'en parler) les sites de production, de sorte que, alors que jusqu'alors, on nous dit que le site de Chaspuzac serait le plus performant (je dis « serait » parce que moi, je n'ai pas les données, mais je vous crois en l'occurrence), on noie Chaspuzac là-dedans. On me répond que ce n'est pas possible et pourtant, je maintiens que ça me gêne quelque part. Autre chose, et je n'avais pas tous les éléments non plus hier en commission là-dessus : Fernhill. J'entends la qualité des financiers, certainement, qu'il y a derrière, avec de grands groupes, vous avez recité notamment des membres du conseil d'administration de Dassault, très bien. J'avoue que les financiers, personnellement, ce n'est pas forcément ma tasse de thé, mais bon je dirais, ils sont compétents, super, très bien. Fernhill a aujourd'hui, si je ne m'abuse, 16 mois d'existence. Donc, quand on dit que Fernhill est spécialisé dans la reprise de sociétés en difficulté, mais à fort potentiel, j'émets juste cette nuance quand même. J'entends leur qualité peut-être individuelle, etc., mais sur la constitution du fond (c'est plus une question à la limite) parce que si ça se trouve, Fernhill existait sous une autre forme et que je n'ai pas creusé, très bien, vous allez me répondre, et ça va me soulager là-dessus. Autre chose : hier, j'ai posé la question sur les salariés. Parce que c'est vrai qu'aujourd'hui, vous avez rappelé les chiffres, on a plus de 160 emplois directs, plus les indirects sur place. Est-ce qu'il y a un engagement derrière de ces investisseurs sur la conservation de l'emploi ? Il n'en est pas fait mention ici, ce n'est peut-être pas l'objet d'ailleurs, mais pour autant, en tant que collectivité, je crois qu'on doit veiller à ce qu'on ait cette assurance. Elle n'y est pas aujourd'hui. Autre chose, sur le traitement des effluents. Avec ces 250 000 euros demandés, si je comprends bien, à notre agglomération, et également à l'autre agglomération, je ne voudrais pas écorcher le nom. Là aussi, j'ai émis hier une surprise. Surprise, parce qu'à un moment donné, on est sur un montant global pour l'agglomération dans le crédit-bail, pour aller vite, de 14 millions d'euros. Et là, dans la négociation, on me dit qu'il faudrait absolument que l'agglomération donne 250 000 euros d'aide à l'investissement, si je comprends bien, sur le traitement des effluents. Je ne vois pas en quoi ces 250 000 euros, qu'on serait obligé de remettre sur l'ardoise, ardoise déjà un peu chargée, on va dire ça comme ça. Je ne comprends pas trop cette logique. Vous m'avez répondu, et je comprends votre réponse, c'est de dire, finalement, d'un point de vue de l'immobilier, étant donné qu'on livre un bâtiment, un immobilier, qu'il y ait un traitement des effluents à côté, ça semble plutôt logique. À ce moment-là, pourquoi, à la limite, l'investissement dans le traitement de ces effluents ne fait pas partie intégrante, n'est pas intégrée au crédit-bail, puisque c'est, à la limite, une somme qu'on pourrait récupérer intégralement en 2037 ? C'est une véritable question. Ces 250 000 euros, je ne les comprends pas trop, même si je comprends bien que 250 000 euros, par rapport à la dette actuelle, on va dire, ce qui pourrait arriver, ce n'est pas grand-chose. Voilà parmi les remarques que je pouvais faire sur ce dossier. Merci si vous pouvez apporter d'autres réponses.

Monsieur BRINGER : Je vais apporter des réponses qui peuvent être complétées aussi. Quand vous dites qu'on a le couteau sous la gorge, c'est fort. Je ne suis pas en accord avec vous, parce que le couteau, ce n'est pas aujourd'hui qu'on a le couteau. Ce n'est pas d'aujourd'hui. Cela fait plusieurs mois, voire années, qu'on avait peut-être une décision à prendre qu'on n'a pas prise il y a quelque temps. Et peut-être qu'on a bien fait de ne pas la prendre aussi, cette décision, parce qu'aujourd'hui, si on se projette sur l'avenir, il y a quelque chose qui est positif, avec cet investisseur qu'on attendait et puis avec un changement de gouvernance. Sur la partie, comme vous dites, c'est une boîte qui est jeune, Fernhill, oui, mais ce sont des gens d'expérience, qui ont plus de 10 ans d'expérience. Si vous regardez les sites, vous allez le voir, ils ont plus de 10 ans d'expérience. Comme l'a dit Roland, avec l'ensemble du groupe, et vous en avez fait référence d'ailleurs, on voit que c'est quelque chose qui peut nous rassurer. Sur la partie, oui, on a discuté, on a regardé ce qu'il en était, mais un point que peut-être qu'il faut savoir et que je n'ai pas dit, c'est sur le site qui va être construit dans le cadre de l'épuration,

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

c'est que c'est un terrain qui appartient à l'agglomération, pour information. Donc c'est vrai que ça faisait partie aussi du fait que ce terrain nous appartient, qu'on le prend dans la construction globale, avec le bâtiment, ce que l'on avait fait. C'est pour ça que, je ne veux pas dire que ça a été la dernière virgule de négociation, mais elle a été identique à celle de Fougères aussi. C'est surprenant, mais bon, ils ne voulaient peut-être pas partir avec zéro ou valider le protocole, et je me dis que c'était peut-être le point qu'il fallait que l'on valide pour pouvoir aboutir à un protocole, parce que si on n'avait pas validé, on ne peut pas dire ce qu'il en aurait été, c'est toujours facile, parce que depuis le temps qu'on négocie avec eux, je peux vous dire qu'on est partis de 3,5 millions. Ensuite, 1,4 million. Alors à 3,5 millions, il y avait une partie immobilière. Après, ils sont descendus à 1,4 million avec une partie effluents, avec des demandes de payer les effluents encore quelques mois et de revenir en arrière. Et d'un million quatre, voilà. Et on avait dit, pourquoi pas sur l'investissement, justement. Vous savez, quand on négocie, quand on fait certaines choses, à des moments, il faut savoir dire oui. Et le fait que ça soit un terrain de l'agglomération, qu'on les aide à l'investissement, oui, on peut se dire qu'on aurait pu faire différemment, mais ça a été la même chose pour Fougères Agglomération, et ça a permis d'avoir ce protocole ce soir. Je ne sais pas s'il y a d'autres remarques, d'autres questions, si vous voulez qu'on rentre un peu plus en détail. Ce qu'il faut espérer aussi, c'est que, parce qu'on est tributaires aussi des autres parties, que les banques, elles ont dit qu'elles le validaient, et j'espère que ça ira jusqu'au bout, qu'elles iront jusqu'au bout. Et j'espère aussi que les élus de Fougères Agglomération le valideront comme, ce que j'espère, on le fera ce soir. Et ça m'amène à un point, puisque je l'avais noté aussi, quand vous avez parlé de fusion, c'était existant, c'est ce groupe qui est existant par rapport au site, si vous voulez. On ne peut pas le dissocier dans la construction, c'est-à-dire qu'ils ne pouvaient pas imaginer, et certainement que les investisseurs ont regardé leur intérêt, à ce qu'il y ait plusieurs sites de production, et que certainement, derrière, il y avait des intérêts financiers plus importants, je ne veux pas parler de groupement d'achats, je ne veux pas parler de direction commune, je ne sais pas leur organisation, mais quand on a plusieurs sites, normalement, il y a des coûts de fonctionnement qui sont moindres, et s'ils avaient repris qu'un seul site, ça aurait été peut-être moins intéressant ou les aurait mis en difficulté.

Monsieur JOHANNY : Je vous remercie encore une fois pour les réponses. Quoi qu'il en soit sur le dossier, j'explique mon vote avant qu'il n'intervienne. Moi, je me dis qu'il y a aussi un message à envoyer de la part des élus pour dire qu'à un moment donné, les collectivités, en 2022 elles ne peuvent pas être mises en concurrence comme cela a été fait, finalement, parce que ça a été le cas. C'était la mise en concurrence, dépêchez-vous, parce que sinon, ça va partir ailleurs. Et les collectivités ne sont pas des banques. Et je pense que là, pour le coup, on se retrouve un peu dans la situation d'une banque. Le problème, c'est que l'argent, c'est l'argent public. Et je n'aimerais pas qu'à l'avenir, ça se reproduise. C'est en ce sens que c'est plus un signal d'alarme, ce soir, mon vote.

Monsieur BRINGER : Puisque vous parlez d'argent public, c'est peut-être ce qui va m'amener à conclure, puisque bien sûr, c'est de l'argent public ; un investissement qui a été fait, et j'espère qu'on arrivera à retomber sur nos billes. Et c'est la proposition que je vous propose là. C'est vrai qu'on a investi, on a fait un choix. Ce choix, il a été fait. Aujourd'hui en voyant ce qui se passe, peut-être qu'on n'aurait pas fait ce choix. On n'était pas devins à l'époque. Ce que je retiens, c'est qu'il y a ces emplois, c'est qu'il y a de l'économie derrière. Avec la proposition qui nous est faite dans le cadre de la signature de ce protocole, en 2037, ou peut-être avant, on retombe sur les frais que l'on avait engagés. En espérant que cette entreprise perdure, bien entendu.
Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ? Écoutez, ce que je vous propose, c'est de passer au vote. Au niveau du vote, est-ce qu'on peut le faire à main levée, ou vous souhaitez qu'on le fasse avec les tablettes ? Main levée, ça vous convient ? Bon, je vous remercie, ça sera un peu moins contraignant.

Est-ce qu'il y a des oppositions au protocole ? Trois oppositions. Alors, est-ce que vous avez des pouvoirs ? Non. Donc, trois oppositions. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Une abstention.
Je vous remercie pour avoir validé ce protocole. Donc on communiquera auprès des investisseurs, auprès de la conciliation.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 81
Contre : 3
Chloé ALIBERT Jean-Pierre CHABALIER Laurent JOHANNY
Abstention : 1
Michel FILERE

Monsieur BRINGER : Je vous remercie et puis je vous souhaite une bonne fin d'été. Merci à vous.

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être publié le 30 septembre 2026 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

La secrétaire de séance,

Valérie BELLUT

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

Jean-Paul BRINGER